

## Procédure de réalisation de l'audit sur dossiers

*Cette procédure a pour but de préciser les modalités de réalisation de l'audit sur dossiers et de clarifier son articulation avec l'audit IPAQSS. La phase de préparation de cet audit est ici présentée **pour votre information**. Seule la phase de réalisation de l'audit « Eliane » requiert la participation active des médecins évaluateurs (cf. « le jour de l'audit « Eliane », p.2 à 4 de cette procédure).*

### Rappel :

Le recueil IPAQSS RCP se déroulera **d'avril à juin 2014**. Les séjours à analyser seront tirés au sort sur le deuxième semestre 2013. Le recueil est obligatoire pour tous les établissements de santé titulaires de l'autorisation pour l'activité de cancérologie. La prochaine version du logiciel de tirage au sort LOTAS RCP sera téléchargeable **début avril 2014**.

### Préparation de l'audit :

#### - **Recueil des données IPAQSS 2014**

Les qualitiens de chaque établissement seront chargés de faire une impression d'écran de chaque saisie de fiche patient dans le cadre de l'audit IPAQSS. L'ingénieur qualité du RON Mme Lesens se déplacera ensuite pour venir chercher ces documents sur place, qu'elle transmettra au cabinet Eliane Conseil afin de les comparer aux résultats de l'enquête de 2011.

#### - **Audit « Eliane »**

L'audit Eliane aura lieu dans 16 établissements volontaires. Selon les établissements, 10 à 20 dossiers seront sélectionnés parmi les 60 (+40 de réserve) tirés au sort pour l'audit IPAQSS. Le jour de l'audit Eliane, l'ingénieur qualité du RON aura préalablement sélectionné les dossiers pour lesquels :

- L'acte thérapeutique et l'hospitalisation ont eu lieu dans le même établissement
- La fiche RCP contient suffisamment d'éléments pour être exploitable

Mme Lesens fera une demande auprès du praticien concerné pour que lui soit transmis le compte-rendu de prise en charge.

Le jour de sa visite et dans les établissements où les dossiers patients sont partiellement informatisés, Mme Lesens imprimera également les éléments nécessaires à la réalisation de l'audit Eliane.

**En cohérence avec l'audit IPAQSS, seule sera prise en compte et analysée la RCP correspondant à la prise en charge initiale d'un primo-diagnostic de cancer.**

## Le jour de l'audit « Eliane » :

*L'audit Eliane sera réalisé en binôme (médecin coordonnateur de RCP et ingénieur qualité du Ron).*

### 1. Avant l'utilisation de la grille :

Se munir des documents suivants :

- la fiche RCP initiale (primo-diagnostic) (dans le dossier patient)
- le CR de prise en charge (obtenu préalablement par Mme Lesens)
- le PPS (dans le dossier patient, s'il existe)

### 2. Remplissage de la grille Eliane :

La grille est fournie en version papier par Mme Lesens le jour de l'audit.

Elle comporte 25 items. Seuls les items 16, 19, et 25 sont susceptibles de rester non renseignés.

Le cas échéant, une option « non renseigné » est prévue – si l'information n'est pas accessible à la lecture du dossier.

La plupart des items ne nécessitent aucune interprétation : seuls les items 7, 11 et 18 nécessitent une appréciation de la cohérence entre divers éléments du dossier.

L'ordre des items est pensé pour faciliter le remplissage de la grille :

- Les items sont regroupés en fonction du document où se trouve l'information recherchée :
  - fiche RCP (items 1 à 19)
  - dossier de chimiothérapie / hospitalisation / radiothérapie, ... (items 20 à 22)
  - PPS (items 23 à 25)
- Les items sont classés dans le même ordre que sur la fiche RCP : par exemple :
  - Niveau / type de RCP / dates
  - Diagnostic / discussion / proposition / spécialistes présents

**Item 1 :** « Etablissement concerné »

Cocher le nom de l'établissement concerné par l'audit du dossier.

**Item 2 :** « Organe atteint ou domaine concerné par le cancer étudié »

Indiquer l'organe atteint ou le domaine concerné par le cancer étudié. En cas de cancer généralisé, indiquer le domaine du service prenant en charge le patient.

**Item 3 :** « Date de mise à jour »

Saisir la date indiquée au format JJ/MM/AAAA.

**Item 4 :** « Date de réunion »

Saisir la date indiquée au format JJ/MM/AAAA.

Cet item permet de constater le délai entre la date de validation et la date de réunion et dont la rapidité de la diffusion de la fiche RCP aux médecins prenant en charge le patient (médecin traitant, chirurgien, radiothérapeute, oncologue...).

**Item 5 :** « Titre de la RCP »

Si le titre de la RCP est noté sur la fiche dans la case « RCP », saisir l'indication en toute lettre. Sinon, cocher « non renseigné ».

Cet item permet de vérifier la cohérence entre le cas étudié et le type de RCP mise en place.

**Item 6 : « Niveau »**

Cocher la case correspondante au niveau indiqué sur la fiche : 1 ou 2. Un cas de niveau 1 correspond à un cas standard, prévu par les référentiels. Un cas de niveau 2 correspond à un cas hors référentiel

**Item 7 : « Le niveau indiqué est-il cohérent avec la discussion ? »**

Un cas de niveau 1 appelle un simple enregistrement en RCP.

Un cas de niveau 2 nécessite une discussion en RCP.

Pour évaluer la cohérence entre le niveau de RCP indiqué et le niveau du cas concerné, se reporter à la discussion. Si le compte rendu de celle-ci ne permet pas d'évaluer la pertinence de la discussion, cocher la case « non évaluable ».

**Item 8 : « Statut thérapeutique »**

Cocher la case correspondante.

Si le statut thérapeutique n'est pas tracé sur la fiche RCP, cocher la case « non renseigné ».

Cet item peut éclairer une discordance de date entre la date de réunion de la RCP et la date de l'acte thérapeutique ou de l'hospitalisation (item 22).

**Item 9 : « Le statut thérapeutique est-il cohérent avec l'histoire du patient ? »**

Se reporter aux antécédents familiaux et à l'histoire du patient.

**Item 10 : « Motif de la concertation »**

Cocher la case correspondante.

Si le motif de la concertation n'est pas tracé sur la fiche RCP, cocher la case « non renseigné ».

**Item 11 : « Le motif de la concertation est-il cohérent avec l'histoire du patient ? »**

Se reporter à l'histoire du patient.

Cet item a pour but de vérifier qu'il s'agit bien de la fiche RCP initiale (primo-diagnostic), en cohérence avec l'audit IPAQSS.

**Item 12 : « Diagnostic »**

Saisir le diagnostic indiqué sur la fiche RCP ou, le cas échéant, cocher la case « non renseigné ».

**Item 13 : « La RCP fait état d'une discussion formalisée, retracée dans l'encadré prévu à cet effet »**

Se reporter à la dernière page de la fiche RCP pour le compte-rendu des échanges. Si le compte-rendu reflète l'existence d'une discussion argumentée, cocher oui. Si la page prévue à cet effet n'est pas remplie, ou si le compte-rendu est succinct ou pas argumenté, cocher non.

**Item 14 : « Proposition de traitement »**

Saisir la proposition de traitement indiquée sur la fiche RCP.

**Item 15 : « Le référentiel de traitement indiqué »**

Si la case « référentiel » de la fiche RCP est remplie, cocher le référentiel indiqué parmi la liste proposée sur la grille ou cocher « autre », et passer à l'item 18.

Si la case est vide, cocher « non renseigné » et passer à l'item 17.

**Item 16 : « Si aucun référentiel de traitement n'est indiqué, une justification est-elle donnée ? »**

Cet item n'est à remplir que si la réponse à l'item 15 était « non renseigné ».

Parcourir la fiche RCP et le dossier du patient à la recherche d'une justification. Si une justification est donnée, cocher la case « oui » correspondante.

Si aucune justification n'est donnée, cocher « non ».

**Item 17** : « Les spécialités représentées parmi les médecins présents »

Se reporter à l'encadré « médecins présents » de la fiche RCP et cocher la ou les spécialités représentées, en précisant, le cas échéant, la spécialité d'organe.

**Item 18** : « Les spécialités d'organe représentée sont-elles cohérentes avec le cas traité ? »

Evaluer la cohérence entre la réponse à l'item 2 (organe atteint ou domaine concerné) et la réponse à l'item 18, et cocher la case correspondante.

Si la réponse est oui, passer directement à l'item 20.

**Item 19** : « Si les spécialités d'organe représentées ne sont pas cohérentes avec le cas traité, y a-t-il dans la fiche des éléments justifiant la composition du quorum ? »

Parfois, une justification peut être donnée pour justifier la composition du quorum.

**Item 20** : « Le traitement effectivement administré »

Se reporter au compte-rendu d'hospitalisation / de l'acte thérapeutique réalisé pour trouver la trace du traitement effectivement administré au patient.

**Item 21** : « Si le médecin référent n'a pas suivi la proposition de traitement faite par la RCP, quelle est la justification donnée ? »

Si la trace retrouvée du traitement effectivement administré (item 20) correspond à la proposition de traitement (item 15), passer à l'item 22 sans rien cocher.

Dans le cas contraire, rechercher la trace d'une justification donnée. Cocher la case correspondante si un élément du dossier fait état d'une justification. Sinon, cocher la case « non renseignée ».

**Item 22** : « Date de l'acte thérapeutique / de l'hospitalisation »

Si la date de l'acte thérapeutique ou de l'hospitalisation est tracée dans le dossier, saisir cette date au format JJ/MM/AAAA.

Si cette date n'est pas tracée, cocher « non renseignée ».

Nb : une consultation ne doit pas être considérée comme un acte thérapeutique

**Item 23** : « Le PPS est inclus dans le dossier patient »

Se reporter à l'ensemble du dossier. Si un PPS est retrouvé, cocher « oui » et passer à l'item 24. Dans le cas contraire, cocher « non » et passer à l'item 24.

**Item 24** : « Existe-t-il une trace de la remise du PPS au patient ? »

Cet item vise à valoriser la remise du PPS au patient, que ce dernier soit retrouvé ou non dans le dossier.

**Item 25** : « Le PPS contient les informations suivantes : ... »

Cet item ne peut être rempli que si le PPS a été retrouvé dans le dossier patient. En fonction du contenu du PPS, reporter dans la grille la présence ou non des différents sous-items.

### 3. Modalités de retour des informations vers le réseau

Une fois l'audit terminé pour l'établissement concerné, Mme Lesens récupère et centralise toutes les grilles, afin de les envoyer à Eliane Conseil pour l'analyse des données.